



RESULTAT DU VOTE
Nombre de votants : 28
Voix favorables : 28
Voix défavorables : 0
Abstentions : 0

CONSEIL DES ETUDES ET DE LA VIE ETUDIANTE

Séance du 02/02/2023

DELIBERATION n° CEVE – 2023 – 01 – FC - 001

*relative aux maquettes de formation et aux modalités spécifiques
du contrôle des connaissances et des compétences des diplômes
de la FCV2A*

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n°2022-1536 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole,

Vu les statuts de l'Université Toulouse Capitole , notamment l'article 14.III,

Vu la charte des examens en vigueur,

Vu la délibération de la CFVU relative au régime commun des études et aux modalités générales du contrôle des connaissances des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université,

Vu l'avis du Conseil de la faculté de droit et science politique en date du 14 décembre 2022 et du 31 janvier 2023,

Le conseil des études et de la vie étudiante, après en avoir délibéré, décide :

Le conseil des études et de la vie étudiante approuve les maquettes des formations de FCV2A ainsi que les modalités spécifiques du contrôle des connaissances et des compétences des diplômes nationaux telles qu'annexées à la présente délibération.

**Le président du conseil des études et de la
vie étudiante,**



Hugues KENFACK

ANNEXES :

Diplômes d'université

MCC-DU-Conduire-et-animer-la-transition-des-territoires-2022-2023
MCC-DU-MBA-Juriste-commande-publique-2022-2023
MCC-DU-ECCESE-2022-2023

Type Diplôme : DIPLÔME D'UNIVERSITÉ

COMPOSANTE/Structure	AC	
LIBELLÉ	Conduire et Animer la Transition des Territoires	
Session DU	Session unique	<i>Les éléments ci-dessous doivent être communs à l'ensemble du diplôme</i>
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français		
REDOUBLEMENT		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours:</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury de diplôme		
PROFESSIONNALISATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours:</i>		
Stages		
Pas de stage		
Autres modalités		
Les alternants suivant le DU dans le cadre du M2 Ingénierie de la transition des territoires sont dispensés de la soutenance. La note obtenue dans le cadre du Projet Professionnel Appliqué du Master 2, se substitue à la note de soutenance du DU.		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
Sessions d'examen		
Toute absence injustifiée à une épreuve d'examen est éliminatoire.		
Les soutenances se déroulent en public et sont accessibles à tous les inscrits dans la formation. La présence des alternants suivant le DU dans le cadre du M2 Ingénierie de la transition des territoires est obligatoire.		
Seconde chance		
Le stagiaire qui, du fait d'un motif impérieux et légitime, dûment justifié, n'a pu se présenter à la session unique du semestre, pourra, après avis d'une commission, être autorisé à composer à une session de remplacement, à condition d'avoir déposé une demande au plus tard 10 jours après les épreuves de la session unique.		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
Validation		
Note finale supérieure ou égale à 10/20		
Capitalisation/conservation		
Dans le cas où le stagiaire souhaite intégrer le M2 mention sciences économiques et sociales, parcours Ingénierie de la Transition des Territoires, la note du DU peut être reportée dans le cadre du semestre 4		
Compensation		
Non		
Note éliminatoire		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Art. L613-2 du Code de l'éducation		

Diplôme d'université		Conduire et Animer la Transition des Territoires										1ère session	
Parcours												Contrôle Continu	
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Porteur / Porté	Mutualisé avec	Heures CM	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Bloc		Module 1 : Création et animation des liens créatifs			18								
Matière	ANNUUEL	Dispositifs d'émergence des liens créatifs	Porteur	M2 ITT - Alt - FC	9								
Matière	ANNUUEL	Ateliers pratiques : méthode du rêve du dragon	Porteur	M2 ITT - Alt - FC	3								
Matière	ANNUUEL	Groupe projet et matrice de créativité et d'empowerment	Porteur	M2 ITT - Alt - FC	6								
Bloc	ANNUUEL	Module 2 : Outils de mise en œuvre de la transition par la coopération			42								
Matière	ANNUUEL	Dispositifs de participation et créativité citoyenne	Porteur	M2 ITT - Alt - FC	6								
Matière	ANNUUEL	Fabriques de territoires : des outils de gouvernance territoriale pas comme les autres	Porteur	M2 ITT - Alt - FC	6								
Matière	ANNUUEL	Outils mode de vie : comment construire des projets systémiques	Porteur	M2 ITT - Alt - FC	12								
Matière	ANNUUEL	Exemple de mise en récit coopérative	Porteur	M2 ITT - Alt - FC	3								
Matière	ANNUUEL	Les tiers lieux de transition : une action structurante pour les territoires	Porteur	M2 ITT - Alt - FC	3								
Matière	ANNUUEL	Economie de la transition	Porteur	M2 ITT - Alt - FC	6	NON	NON	CT (Contrôle terminal)			Mémoire/Soutenance	3	
Matière	ANNUUEL	Impact des projet	Porteur	M2 ITT - Alt - FC	6								
Bloc	ANNUUEL	Module 3 : Repères méthodologiques et stratégiques pour conduire et accompagner la transition des territoires			15								
Matière	ANNUUEL	Partage du constat : transformation sociétale, résilience et adaptabilité climatique des territoires	Porteur	M2 ITT - Alt - FC	3,5								
Matière	ANNUUEL	Repères stratégiques dans un système complexe	Porteur	M2 ITT - Alt - FC	2,5								
Matière	ANNUUEL	La coopération territoriale : rendre fonctionnel un écosystème d'acteurs autour d'un projet	Porteur	M2 ITT - Alt - FC	3								
Matière	ANNUUEL	Déployer la Transition et apprendre par des projets pilotes : méthode de projet appliquée	Porteur	M2 ITT - Alt - FC	6								
Bloc	ANNUUEL	Module 4 : Ateliers de réflexivité			24								
Matière	ANNUUEL	Ateliers de réflexivité	Porteur	M2 ITT - Alt - FC	24								
Matière	ANNUUEL	Conférence exceptionnelle (participation facultative)	Porteur	M2 ITT - Alt - FC									
TOTAL												99	
												3	

Type Diplôme : DIPLÔME D'UNIVERSITÉ

COMPOSANTE/Structure	DROIT	
LIBELLÉ	Executive Certificate en contrôle des exportations et sanctions économiques	
Session DU	Session unique	<i>Les éléments ci-dessous doivent être communs à l'ensemble du diplôme</i>
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français		
REDOUBLEMENT		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury de diplôme		
PROFESSIONNALISATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
Stages		
Pas de stage		
Autres modalités		
Une partie des enseignements se déroule dans les locaux des partenaires : Airbus à Blagnac et le Cabinet Ashurst à Paris.		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
Sessions d'examen		
Les modules 1 à 6 sont sanctionnés chacun par un QCM de 20 questions noté sur 10 Le projet tutoré est sanctionné par une soutenance notée sur 240. Ne seront autorisés à se présenter à la soutenance que les stagiaires ayant un taux d'assiduité (hors absence dûment justifiée auprès des services de scolarité) supérieur à 80%.		
Seconde chance		
Le stagiaire qui, du fait d'un motif impérieux et légitime, dûment justifié, n'a pu se présenter à la session unique du semestre, pourra, après avis d'une commission, être autorisé à composer à une session de remplacement, à condition d'avoir déposé une demande au plus tard 10 jours après les épreuves de la session unique.		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
Validation		
Si note globale moyenne supérieure ou égale à 10		
Capitalisation/conservation		
Dans le cas d'un redoublement le stagiaire conserve les notes supérieures ou égales à 10/20		
Compensation		
Les modules sont validés isolément ou par compensation		
Note éliminatoire		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Art. L613-2 du Code de l'éducation		

Type Diplôme : DIPLÔME D'UNIVERSITÉ

COMPOSANTE/Structure	DROIT	
LIBELLÉ	MBA Juriste Commande Publique	
Session DU	Session unique	<i>Les éléments ci-dessous doivent être communs à l'ensemble du diplôme</i>
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français		
REDOUBLEMENT		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours:</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury de diplôme		
PROFESSIONNALISATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours:</i>		
Stages		
Pas de stage		
Autres modalités		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
Sessions d'examen		
A la fin de ses enseignements, chacune des six premières UE fait l'objet d'un examen prenant la forme d'un QCM organisé en ligne, chacun étant coefficient 1. En fin de formation, deux épreuves transverses sont organisées au sein de l'UE 7 : - un écrit transverse de 4 heures, coefficient 2 ; - un grand oral transverse portant sur l'ensemble des enseignements dispensés, coefficient 2. Le jury sera d'au moins deux personnes, au moins un universitaire et un praticien (administratif, juriste d'entreprise ou avocat, ou toute personne pratiquant ou ayant pratiqué l'achat public). La durée de l'oral est de 30 minutes après 30 minutes de préparation. Toute absence injustifiée à une épreuve d'examen est éliminatoire. Les justificatifs d'absence à une épreuve doivent parvenir à la scolarité dans les 10 jours qui suivent la fin de la session d'examen.		
Seconde chance		
Le stagiaire qui, du fait d'un motif impérieux et légitime, dûment justifié, n'a pu se présenter à la session unique, pourra, après avis d'une commission, être autorisé à composer à une session de remplacement, à condition d'avoir déposé une demande au plus tard 10 jours après les épreuves de la session unique.		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
Validation		
Si note globale moyenne supérieure ou égale à 10/20		
Capitalisation/conservation		
Les notes supérieures ou égales à 10/20 sont conservés en cas de redoublement.		
Compensation		
Les UE sont validées isolément ou par compensation		
Note éliminatoire		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Art. L613-2 du Code de l'éducation		

